

APPROBATION DU PROJET DE PDU 2006-2012
-CONSEIL MUNICIPAL DU 5 OCTOBRE 2006-

Le 10 juillet 2006, le Comité Syndical du SMTC a adopté le nouveau projet du Plan de Déplacements Urbains de l'agglomération grenobloise pour la période 2006-2012.

Conformément à la Loi d'Orientation des Transports Intérieurs (LOTI-1982), modifiée par la Loi sur l'Air et l'Utilisation Rationnelle de l'Energie (LAURE-1996), et la Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire (LOADDT-1999), ce projet est soumis, pour avis, aux communes membres de la Métro.

Le changement du cadre légal avec en particulier la loi SRU (fin 2000), et la loi pour l'égalité des droits et des chances (2005), qui rajoutent de nouvelles obligations pour les PDU, a été l'occasion pour le SMTC de décider, fin 2005, d'enrichir sa première démarche.

Cette nouvelle étape se situe dans le droit fil de la première phase (2000-2006) de mise en œuvre des orientations arrêtées par le SMTC. Elle permet la mise en conformité avec la nouvelle législation, qui renforce les obligations dans le domaine de l'accessibilité pour tous et la protection de l'environnement.

Par ailleurs, fin 2004, l'Etat a fait connaître son souhait de ne pas assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux du projet de tunnel sous La Bastille, qui devait marquer initialement cette seconde étape du PDU, permettant l'aboutissement du concept multimodal, qui consiste à libérer les centres urbains pour y favoriser les transports en commun et les modes doux.

Dans ces conditions, les partenaires publics responsables de la politique de déplacements au sein de la région urbaine de Grenoble, le Président, du Conseil Régional Rhône Alpes, le Président du Conseil Général de l'Isère, le Président de Grenoble Alpes Métropole, le Maire de Grenoble et le Président du SMTC ont fixé les grandes orientations pour les projets à réaliser dans ce domaine pendant la période 2006-2012.

Tout en conservant pour le moyen terme le concept multimodal avec une Rcade complète, l'objectif visé est de faire en sorte que la vie de l'agglomération fonctionne en attendant la réalisation du tunnel sous La Bastille.

Il convient de rappeler que les études de la Rcade Nord se poursuivent sous maîtrise d'ouvrage du Conseil Général et qu'une consultation des habitants sera organisée avant le lancement de sa réalisation.

Le document du projet de PDU 2006-2012 comprend le bilan détaillé des actions menées au cours de la période 2000-2006. Ce bilan permet de déterminer les enjeux de déplacements pour les années à venir à partir des constats suivants :

- Une accessibilité de l'agglomération à l'échelle de la région grenobloise préoccupante ;
- Un urbanisme éclaté et un périmètre des transports urbains qui n'est plus adapté aux besoins de déplacements ;
- La difficulté pour l'ensemble des acteurs responsables de l'avenir de l'aménagement et des déplacements de la région urbaine de coordonner leurs actions dans le cadre d'une vision partagée sur le long terme ;
- Un environnement dégradé en raison d'un trafic automobile qui continue de croître ;
- Des transports routiers de marchandises à fortes nuisances mais nécessaires à l'activité économique ;
- Un usage de la voiture individuelle en augmentation forte dans les communes périphériques de Grenoble ;

- Une pratique de la marche et des deux roues qui reste à sécuriser ;
- Une intermodalité encore peu pratiquée, avec une politique menée dans ce domaine qui reste peu efficace ;
- Des moyens financiers des collectivités affectés aux déplacements qui atteignent leurs limites.

Les objectifs proposés sont au nombre de cinq :

- Améliorer l'accessibilité aux fonctions urbaines pour tous, en direction et à l'intérieur de l'agglomération, par une offre de transports alternatifs constituant une alternative crédible à l'automobile à l'échelle de la région urbaine ;
- Conforter la solidarité entre les territoires de l'agglomération en s'inscrivant dans une véritable politique d'aménagement du territoire qui réponde aux besoins des zones sensibles ;
- Favoriser la vitalité économique, commerciale et universitaire de l'agglomération et de la région urbaine grenobloise, en renforçant son attractivité naturelle en tant que principal pôle urbain de l'arc alpin ;
- Améliorer la qualité de la vie urbaine, protéger l'environnement quotidien (bruit, pollution, espace) et la santé des habitants de l'agglomération, tout en respectant les engagements de l'agglomération dans le plan climat et le projet du Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) ;
- Instaurer progressivement et durablement un nouvel équilibre modal pour diminuer le trafic automobile dans l'agglomération au profit des déplacements en modes alternatifs à la voiture (transports en commun, vélo, marche, covoiturage et autres nouvelles mobilités).

Il est décidé la mise en application des grands principes suivants pour la période 2006-2012 :

- développer des lignes de transports en commun structurantes performantes à l'échelle de la région grenobloise (train, lignes express, tram) ; favoriser la complémentarité des réseaux de transports en commun et l'intermodalité à l'échelle de l'agglomération et de la région urbaine grenobloise ;
- partager les espaces publics et la voirie de façon équilibrée entre les différents modes ; maîtriser le stationnement automobile comme outil fondamental de la politique de déplacements ; mener une politique de gestion de la mobilité à savoir gérer et optimiser l'utilisation des réseaux existants ;
- mieux articuler les politiques d'urbanisme et transport.

Le Conseil Municipal se prononce pour le nouveau projet du Plan de Déplacements Urbains de l'agglomération grenobloise pour la période 2006-2012, adopté par le Comité Syndical du SMTC le 10 juillet 2006.

Votée par 1 abstention, 26 oui sur 27 votants.